

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Centre de Vacances et de Loisirs de la Ville de Saint-Denis va ouvrir ses portes à l'occasion des prochaines vacances scolaires. Ce Centre, qui est principalement destiné à recevoir en période de vacances les enfants de Saint-Denis, pourra être utilisé, le reste du temps, par différents organismes et, notamment par les offices municipaux (OMJ, OMS, OM 3e Age...).

Je vous propose de confier la direction du Centre à un Comité de Gestion régi selon la loi du 1er Juillet 1901, qui sera chargé de :

- mettre en place un règlement intérieur
- nommer les employés
- et plus généralement d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Au sein de ce Comité siégeront en plus du Maire qui est Président de droit, deux Conseillers Municipaux que je vous demande de nommer.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Quels sont ceux qui veulent faire partie de ce Comité de Gestion ?

J'ai reçu la candidature de MM. Jacques TESSIER et Eric BOYER.

M. TESSIER - Est-ce que l'OMS en fera partie ?

LE MAIRE - Oui, il y aura également l'OMJ. A ce moment là, M. BOYER se fera représenter par un membre de l'OMJ.

M. TESSIER - Je suis candidat dans la mesure où l'OMS fait partie du Comité.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, quels sont ceux qui sont pour ou contre les candidatures de MM. TESSIER et BOYER ?

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ADOPTE les candidatures de MM. TESSIER et BOYER.

*Vlu*  
Pour le Prefet et par délégation  
le directeur des Finances  
et des Collectivités Locales

Signé : Paul PASTOR

pour copie conforme

Saint-Denis le 8/9/77

le chef de bureau délégué  
J. LACOSTE